Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
14/06/18	14/06/18	2018-3295

1. Intitulé du projet

Travaux d'aménagements hydrauliques sur le ruisseau de la Haie à la Chapelle-sur-Erdre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : NANTES METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : CLAIRE PARDA

RCS / SIRET : 2 4 4 4 0 0 4 0 4 0 0 1 2 9 — Forme juridique : METROPOLE (Adminstration Publique)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Rubrique 10 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur sur une longueur supérieure à 100 mètres	Remplacement/Doublement d'ouvrages hydrauliques sur le ruisseau de la Haie sur une longueur d'environ 100 mètres et travaux de confortement de berges et de rechargement du lit mineur sur 60 m Rubriques loi sur l'eau : 3.1.2.0 : Autorisation ; 3.1.4.0 : Déclaration ; 3.1.5.0 : Déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à pallier des problématiques débordement sur le ruisseau de la Haie . Ils portent sur :
- le redimensionnement d'un ouvrage hydraulique rue de la Bauche : remplacement des 2 ouvrages de diamètre DN800 par un ouvrage cadre de 2,0x1,25 m avec lit reconstitué,
- le renforcement du cours d'eau aujourd'hui canalisé par un DN1000 chemin du Bourg par un nouvel ouvrage en parallèle (DN800, sur 60 ml, puis ouvrage cadre de 1,5x,1,0 m sur une longueur d'environ 14m).
- la protection de berges par enrochement et rechargement du lit mineur sur 60 mètres (*).

L'ensemble des ces aménagements ont été dimensionnées sur la base d'une étude hydraulique.

(*) Ces aménagements ont déjà fait l'objet d'un récépissé de déclaration en date du 30 aout 2017. Ils sont intégrés au présent dossier pour répondre à une demande de la DDTM qui a souhaité pouvoir disposer d'une vision globable des problématiques et des aménagements sur l'ensemble du bassin versant.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'ensemble des aménagements proposés permettent de répondre à des problématiques d'inondation récurrentes sur le bassin versant du ruisseau de la Haie. L'origine de ces désordres est multiples: urbanisation croissante du bassin versant, constructions dans le lit majeur du cours d'eau, nombreux ouvrages de franchissement, etc. Ces inondations impactent aujourd'hui plusieurs parcelles habitées et les chaussées le long du ruisseau. L'étude hydraulique réalisée dans le cadre du projet a montré que les débordements de certaines parcelles ont lieu pour des périodes de retour de moins de 2 ans.
Au delà des inondations, plusieurs sections du ruisseau sont sujettes à une érosion significative, voire marquée au droit de certaines parcelles.

Les aménagements prévus par Nantes Métropole permettent de diminuer le risque inondation sur le secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en période d'étiage lorsque les débits du ruisseau sont les plus faibles voir à sec. Ils sont planifiés à l'été 2019.

La durée des travaux pour l'implantation des nouveaux ouvrages hydrauliques est estimée à environ 2 mois :
- 2 mois pour les travaux rue de la Bauche,
- 1 mois pour les travaux chemin du Bourg.

Les travaux rue de la Bauche nécessiteront d'isoler le chantier de la circulation et de mettre en place des déviations sur une durée limitée.

Les travaux d'enrochement et de rechargement du lit mineur ont été réalisés pendant l'hiver 2017-2018.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, les nouveaux ouvrages nécessiteront des travaux d'entretien au même titre qu'actuellement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau (Code de l'Environnement)
Déclaration d'Intérêt Général (Code de l'Environnement)
Autorisation de travaux en site inscrit

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Ouvrage hydraulique rue de la Bauche (remplacement d'ouvrages existant)	Cadre 2,0 m x 1,25m ; Longueur : 10 m
- Ouvrage hydraulique Chemin du Bourg (nouvel ouvrage en parallèle de l'ouvrage actuel	DN 800 mm ; Longueur : 80 m Cadre 1,5 x 1,0 m ; Longueur : 14 m
- Travaux d'enrochement et de rechargement du lit mineur du cours sur secteur érodé	Longueur : 60 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La Chapelle sur Erdre, cours d'eau du ruisseau de la Haie :
- Rue de la Bauche,
- Chemin du Bourg,
- Chemin du Bourbon

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 1° 3 2' 3 5" O **Lat.** 4 7° 1 7' 2 8" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site ZNIEFF le plus proche se situe à 600m en aval des aménagements rue de la Bauche, il s'agit de la Vallée et Marais de l'Erdre (code national : 520006643).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE de Nantes Métropole a été adopté le 10 février 2017. Il couvre la commune de la Chapelle-sur-Erdre.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La Vallée de l'Erdre ne fait pas l'objet d'un PPRN Inondations. La commune n'est pas soumise à un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	L'aménagement rue de la Bauche se situe en limite du périmètre du site inscrit de la Vallée de l'Erdre. Ce n'est pas le cas des aménagements chemin du Bourg et chemin du Bourbon qui sont hors périmètre.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La Vallée de l'Erdre est située à 1km en amont du projet et la Vallée de la Loire à 8 km en aval du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement n'aura lieu dans le cours d'eau en dehors des pompages éventuels pour assurer la mise hors d'eau du chantier (eaux pompées et restituées en aval).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Apport de matériaux(enrochements) pour la création de fosses de dissipation en amont et en aval des ouvrages.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Sur les secteurs concernés par les aménagements, le cours d'eau ne présente pas de ripisylve, ni de frayères (cours d'eau canalisé, berges artificialisées, cours d'eau incisé, etc.). Des investigations faune/flore sont en cours pour vérifier l'absence d'enjeu sur le tronçon du cours d'eau concerné par les aménagements. Les résultats seront joints au dossier loi sur l'eau.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les travaux seront réalisés à sec, en période d'étiage. Toutes les mesures seront prises pour éviter le départ de polluants/fines dans le cours d'eau, susceptibles de rejoindre la vallée de l'Erdre.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Les aménagements prévus se situent en amont de la Vallée de l'Erdre qui fait l'objet d'un Atlas des Zones Inondables. Les travaux ne sont toutefois pas susceptibles d'augmenter le risque inondation actuel, une étude hydraulique a été réalisée et a démontré qu'ils sont sans impact sur le bassin de l'Erdre. Par ailleurs, le projet permet de pallier les problématiques d'inondation du bassin versant du ruisseau de la Haie (affluent de l'Erdre).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Les aménagement ne sont pas de nature à générer des impacts sur les déplacements/trafics. Lors des travaux, des itinéraires de déviation seront proposés pour permettre l'isolement du chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Les travaux pourront générer des nuisances sonores ponctuelles pour les riverains, des mesures de précaution seront prises pour limiter autant que possible la gêne.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à modifier les rejets actuels du réseau d'eaux pluviales existants. Des dispositions spécifiques seront prises pour limiter les rejets et la mise en suspensions de sédiments dans le cours d'eau lors des travaux. Ceux-ci seront réalisés à sec à l'abri de batardeaux et pendant la période d'étiage.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

le projet porte sur le redimensionnement d'ouvrages hydrauliques sur un cours d'eau aujourd'hui fortement impacté par l'urbanisation du bassin versant. Vis à vis du risque inondation, le projet va permettre d'améliorer les principales problématiques de débordement rencontrées aux abords du ruisseau (inondation de parcelles, bâti et routes). Les travaux vont permettre de réduire le risque inondation sur le secteur le plus impacté. Les périodes de retour d'inondation des deux parcelles les plus exposées seront augmentées, grâce aux aménagements, de 2 à 5 ans et de 4 à 100 ans.

Vis à vis des milieux aquatiques, les travaux sont situés sur un linéaire de cours d'eau dont l'intérêt pour la faune et la flore est relativement limité (cours d'eau canalisé sur 80 m, berges artificialisées, lit mineur incisé, ouvrage hydraulique perché). Les ouvrages hydrauliques mis en place seront aménagés d'un lit reconstitué de 30 cm, sans seuil ou chute en amont et en aval et en tenant compte autant que possible de la pente naturelle du cours d'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard :
- de la nature du projet qui consiste à proposer des aménagements sur cours d'eau,
- des enjeux de la zone d'étude portés exclusivement sur la thématique de l'eau et des milieux aquatiques,

nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale (étude d'impact). En effet, toutes les précisions nécessaires seront apportées dans le cadre du dossier d'incidence loi sur sur l'eau aux services de l'Etat et au public (via l'enquête publique).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Nantes le, 16.06.18

Signature C Courtier